



COMPTE RENDU

Procès-verbal

Du Conseil Municipal du 13 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize juillet à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 juillet 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LUCIEN Gérard, Maire.

Présents : LUCIEN Gérard, GERBER Mariette, VALERY Benoit, RECASSENS Bernard, DANTRESSANGLE Danielle, MUR Marion, ALBERO Patricia, PRADAL Vincent.

Absents excusés : SIMON Benjamin, VAN de WALLE Nicole et GELIS Angélique.

Procurations : SIMON Benjamin donne procuration à DANTRESSANGLE Danielle, VAN de WALLE Nicole donne procuration à VALERY Benoit.

Secrétaire de séance : VALERY Benoit.

1) Comptes rendus

Le compte rendu de séance du conseil municipal du 7/07/2021 est approuvé à l'unanimité

2) Délibération prescrivant l'élaboration du PLU.

~~En préambule Bernard RECASSENS demande si la commission a été créée pour l'élaboration du PLU. Monsieur le Maire répond que pour la première réunion l'ensemble des élus doit être présent.~~

Mr le Maire donne lecture du projet de délibération portant sur la prescription de l'élaboration du PLU de la commune de Treilles et de la détermination des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.

~~Mariette Gerber demande s'il est possible de préciser la lutte contre l'artificialisation des sols dans les objectifs. Benoit Valéry précise que ce facteur important est déjà prévu dans le Grenelle et qu'il sera bien évidemment pris en compte.~~

~~Il est aussi demandé de changer les intitulés pour la présidente de région et pour la présidente du Département.~~

~~VALÉRY Benoit demande aux élus de s'imprégner des lois ALUR GRÉNELLE et ELAN.~~

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la prescription de l'élaboration du PLU de la commune de Treilles et de la détermination des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

VOTE

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3) Questions diverses

Suite au devis du SYADEN pour le raccordement de la parcelle WD148 de Monsieur et Madame RIO acceptent de payer le reste à charge communal du raccordement comme entendu avec le maire.

Séance levée à 18 h 50